



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 17 novembre 2006*

**Réunion du comité syndical
du 17 novembre 2006**

Le comité syndical du 17 novembre 2006 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Yves BUTEL
- M. Hubert HENNO
- M. Gilbert MATHON
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Dominique CAMUS
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Thierry VANSEVENANT

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Christian THOMIRE
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Michel LETOCART
- M. Guy DELAHAYE
- M. Thierry HUET
- M. Emmanuel MAQUET

Participaient également à cette réunion :

- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jacques THIBAUT
- M. Gérard DEFACQUE
- Mme Roselyne BOURGUELLE
- M. Marc VOLANT
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Marie BOSQUILLON
- Mme Pascale SINGLE
- M. Thierry BALESSENT
- M. Pierre de LIMERVILLE

ORDRE DU JOUR

✓

I - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

1 - Budget primitif 2006 – Décision modificative n° 4

Afin d'adapter les crédits votés aux écritures restant à passer avant la fin de l'exercice comptable 2006, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder aux réajustements suivants :

- Art. 739 « reversement et restitution de taxes »	+ 120 000 €
- Art. 1323-000 D « remboursement subv. Département »	+ 7 812 €
- Art. 022 « dépenses imprévues (section de fonctionnement) »	- 5 377 €
- Art. 61523 « entretien voies et réseaux »	- 20 000 €
- Art. 6122 « crédit bail mobilier »	- 10 000 €
- Art. 611 « prestations »	- 30 000 €
- Art. 6226 « honoraires »	- 19 000 €
- Art. 61551 « entretien matériel roulant »	- 10 000 €
- Art. 6262 « frais de télécommunications »	- 5 623 €
- Art. 64131 « rémunération personnel non titulaire »	- 20 000 €
- Art. 020 « dépenses imprévues (section d'investissement)»	- 7 812 €

2 - Contribution statutaire GIP Observatoire du Littoral

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prélever sur la Taxe de séjour 2005, le montant de la cotisation statutaire du GIP qui s'élève à 6 034,60 €

Il a également été décidé, à l'unanimité, que M. LOTTIN serait le représentant du syndicat mixte au sein de cette structure.

3 - Répartition taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées pour les années 2005 et 2006 et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.

4 - Modification tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs : suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet liée au départ d'un agent, suppression d'un poste d'agent technique à temps non complet suite au départ en retraite d'un de nos agents et création d'un poste d'agent technique à temps complet dans le cadre de la réorganisation de la gestion des milieux naturels.

5 - Achat de véhicules Clio

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à acheter les véhicules Clio immatriculés 1438 WB 80 pour un montant de 2 500 €, 1439 WB 80 pour un montant de 2 950 € et 1437 WB 80 pour un montant de 2 900 €.

6 - Approbation des nouveaux statuts

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts annexés

BOISMONT/SAINT-VALERY-SUR-SOMME

7 - Secteur Gare/Canal – Orientations stratégiques – Choix du prestataire de l'étude

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet SUM Research pour un montant de 107 800 € ainsi qu'à autoriser le Président à signer le marché de prestation intellectuelle ainsi que l'ensemble des actes se rapportant à son exécution.

QUEND PLAGE

8 - Entrée de ville – Ouverture des plis

Rapport d'information

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

9 - Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre du plan vélo franco-britannique et autorise son Président à le signer pour l'engagement des missions nécessaires à la réalisation du dossier de consultation des entreprises sur le tracé « La Margueritelle - Chemin Catry – Chemin du Bout d'Amont ».

II – DESTINATION BAIE DE SOMME

10 - Décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2006

Afin de permettre à Destination Baie de Somme de réajuster certains comptes d'investissement et de fonctionnement, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à modifier l'inscription des opérations suivantes au Budget Primitif 2006 :

Section d'investissement dépenses :

Article 2314 : construction sur sol d'autrui :

Opération 621 : - 42 000 €

Opération 623 : - 5000 €

Opération 624 : + 77 000 €

Opération 625 : - 30 000 €

Section de fonctionnement dépenses :

Article 022 : dépenses imprévues fonctionnement : - 8 400 €

Article 6718 : charges sur exercice antérieur : + 8 400 €

11 - Gestion du personnel

11/1 – Aquacub de Belle Dune – Service « surveillance bassin »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} février 2007.

11/2 – Golf de Belle Dune – Service « Bar Restaurant »

Considérant la nécessité de maintenir l'effectif de l'équipe bar restauration à 3 salariés permanent et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec effet au 1^{er} mars 2007.

11/3 – Parc du Marquenterre – Service « Administratif »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat de professionnalisation à la date du 29 janvier 2007 ainsi que la convention de formation professionnelle à la date du 22 mars 2007.

11/4 – Service « animateurs nature »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée.

11/5 – Service « Activités attelage »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée déterminée à compter du 20 novembre jusqu'au 31 mai 2007.

11/6 – Service « surveillance Réserve Naturelle »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée déterminée avec effet au 20 novembre 2006 jusqu'au 30 avril 2007.

12 - Partenariat entre les golfs de Belle Dune – Nampont-Saint-Martin – Abbeville – Amiens et Salouel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre en place un tarif préférentiel pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 mars 2007 aux membres des clubs de golfs de Nampont-Saint-Martin, d'Abbeville, d'Amiens et de Salouel.

Le tarif voté est le suivant :

- 1 green-fee gratuit pour un green-fee payant,*
- pour les jeunes de moins de 18 ans, la gratuité du parcours (pour l'année 2007)*
- une cotisation au prix de 216,30 € pour un adulte et de 324,50 € pour un couple pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 mars 2007 réservée aux membres actifs des golfs d'Abbeville et de Nampont-Saint-Martin.*

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

13 - Partenariat avec le Comité Régional de la Randonnée pédestre de Picardie

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le tarif préférentiel de 10 % sur les entrées des équipements de Destination Baie de Somme ainsi qu'à signer la convention avec le Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Picardie.

EVOLUTION DE L'HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU – TRAVAUX PHASE 1

14 - Transformation des gîtes et collectifs en chambres – Validation de l'avant projet définitif et lancement de l'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par dix voix pour et une abstention (M. Nicolas LOTTIN) de valider l'avant-projet définitif pour la transformation des gîtes en chambres,

ainsi que d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour les travaux et le dépôt du permis de construire correspondant.

15 - Validation du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par dix voix pour et une abstention (M. Nicolas LOTTIN), de valider le plan de financement prévisionnel de la première phase de travaux.

Le coût des travaux phase 1 est estimé à 1 642 000 € HT.

<i>Plan de financement prévisionnel</i>	
<i>Europe</i>	<i>221 670 €</i>
<i>Région Picardie</i>	<i>110 835 €</i>
<i>Dotation Investissement Département de la Somme</i>	<i>110 835 €</i>
<i>Maître d'ouvrage Destination Baie de Somme</i>	<i>1 198 660 €</i>

AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

16- Convention de mise à disposition des espaces d'entretien de la Société SHELL au profit du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter la Société SHELL afin d'obtenir cette autorisation de dépôt de permis de construire ainsi qu'à signer la convention de mise à disposition.

17 - Reconfiguration des sanitaires, des locaux routiers et du local entretien

Approbation de l'avant-projet – Lancement de la consultation pour les travaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider l'avant-projet et autorise le Président à engager les différentes consultations.

JARDINS DE VALLOIRES

18 - Mise en place d'une convention collective

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à entreprendre les démarches administratives afin de mettre en place cette convention collective à compter du 1^{er} janvier 2007.

AQUACLUB BELLE DUNE

19 - Location du site pour soirées privées

Afin de répondre à cette demande, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs de location suivants, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Locations :

Bassin intérieur seul : 650 € TTC/heure

Bassin extérieur + intérieur : 850 € TTC/heure

Restaurant : avant minuit : location incluse dans le prix du menu

Après minuit : 200 € TTC/heure

III – SMACOPI/DESTINATION BAIE DE SOMME

20 - Consultation renouvellement flotte des téléphones portables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la société SFR et autorise le Président à signer le marché pour une durée d'un an ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

RAPPORTS D'INFORMATION

- **Présentation du site internet «Tourisme » (communiqué en séance)**
- **Tableau des marchés pour le mois de novembre 2006**